

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 30 juin 2020

Membres présents :

Collège professeurs : Georges DURRY, Nathalie BARRANDON, Guillaume GELLE, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège autres enseignants : Emmanuel RIGUET, Olivier DUPERON, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Jean-Marc BASCOURRET, Emmanuelle LECLERCQ, David ANNEBICQUE, Christelle DECLERCQ

Collège étudiants : Matéo MEVIZOU, Augustine LEMOINE

Collège BIATSS : Nathalie HUMBERT, Emmanuel BONNET, Frédéric VELARD, Virginie BRULE-PINTAUX, Philippe POPLIMONT, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Arnaud ROBINET, Isabelle HELIOT-COURONNE, Jean-Luc PROST

Membres représentés :

Corinne DHILLY a donné pouvoir à Olivier DUPERON.

Membre excusé :

Corinne DHILLY

Membre de droit :

Hélène OEUF

Invités de droit :

Mme la Rectrice, représentée par Hélène IGGERT

Jean PIERI, Directeur général des services

Invités présents :

Essaid AIT-BARKA, Ahlem ARFAOUI, Christophe CLEMENT, Marie-Renée DE BACKER, Damien JOUET, Anne JUSSIAUME, Thierry LETELLIER, Laurent LUCAS, Jimmy MOREL, Marie OLIVIER, Patrick RAVAUX, Isabelle TITEUX-PETH, Aurore LONCHAY, Yannick REMION

Début de la séance à 14h03

1. Points d'information

Monsieur le président indique que le conseil d'administration du 21 juillet prochain portera sur les mesures sanitaires et l'organisation de la rentrée universitaire. L'établissement est en attente d'une circulaire du ministère sur le sujet et le plan d'organisation de la rentrée sera examiné par le CT et le CHSCT.

Monsieur le président indique qu'il a souhaité organiser le CA en présentiel pour l'élection des VPs afin que les élus du CA puissent les rencontrer.

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour du CA.

2. Approbation de procès-verbaux :

- Procès-verbal du 3 décembre 2019

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019 avec 25 voix pour et 3 abstentions.

- Procès-verbal du 20 mars 2020

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2020, à l'unanimité.

- Procès-verbal du 31 mars 2020

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 31 mars 2020, à l'unanimité.

- Procès-verbal du 28 avril 2020

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 28 avril 2020, à l'unanimité.

- Procès-verbal du 19 mai 2020

Madame Béatrice MARIN demande à ce que son nom soit corrigé sur la première page (MARIN et non MORJANI).

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 19 mai 2020, à l'unanimité.

3. Questions statutaires :

- Modification des statuts de l'URCA

Madame Carole CORPEL présente les modifications qui ont été effectuées. Une disposition a été ajoutée à l'article 8 sur la prolongation du mandat du VP CA. Des modalités de désignation des personnalités extérieures, en dehors des personnalités extérieures des collectivités, ont été ajoutées à l'article 11. L'article 13 a été modifié avec une disposition concernant la présidence du CA restreint.

La modification de l'article 16 concerne la présidence de la commission recherche et l'article 19 celle de la CFVU. La modification de l'article 22 concerne le CAC restreint. L'article 25 introduit la possibilité du vote à distance dans un fonctionnement normal de l'université.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'URCA avec 26 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

4. Elections des vice-présidents et du bureau :

- Election du vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges DURRY demande pourquoi le VP CA n'est pas également le premier VP.

Monsieur le président répond que la notion de premier VP n'existe pas dans les statuts. Le VP CA est en charge des affaires générales. Il a donc vocation à suppléer le président de l'université.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit monsieur Olivier DUPERON en tant que vice-président du conseil d'administration avec 26 voix pour et 2 abstentions.

- Election des vice-présidents délégués

Monsieur le président effectue la présentation des différents VPs délégués.

Ces choix sont issus de la dernière mandature, notamment de la volonté de renouveler la présence accrue de l'université sur l'ensemble des sites. Les retours ont été optimisés avec les collectivités de Charleville, de Troyes et de Chaumont, du fait de la présence de représentants permanents de l'université sur place. Le fait d'avoir une équipe élargie par rapport à la dernière mandature permet d'assurer la représentation de l'université sur des sujets importants. A l'heure actuelle, les universités se structurent en réseau de VPs sur des sujets tels que la responsabilité sociétale et la transition écologique, les partenariats socioéconomiques et l'entrepreneuriat, l'insertion professionnelle et l'orientation, la vie universitaire et de campus.

La volonté est d'affirmer des objectifs précis et ambitieux concernant la responsabilité sociétale, la transition écologique et la réalisation des 17 objectifs de développement durable, ainsi que le portage accru de la politique de recherche et d'innovation en lien avec les pôles scientifiques d'application. Les VPs de la commission recherche auront pour mission l'ensemble de la recherche et l'innovation avec une répartition de portefeuilles plus thématiques. Ils travailleront de façon transversale ensemble.

L'identification d'un portefeuille dédié à la formation pour monsieur Damien JOUET est également une prise en compte de la charge importante portant sur la politique de formation de l'université. Il devra coordonner avec l'ensemble des VPs en charge de la politique de formation (orientation et insertion professionnelle, entrepreneuriat étudiant, transformation pédagogique) cette thématique.

Monsieur Georges DURRY demande s'il n'y a pas beaucoup de VPs à l'échelle des activités de recherche et de formation par rapport à la taille de l'université.

Monsieur le président répond que ce choix a été dicté par l'expérience. L'établissement a eu du mal à être présent sur l'ensemble des enjeux. Il s'agit d'une mise en réalité avec le fonctionnement des universités avec la structuration en réseau. La taille de l'université peut être prise en compte mais les responsabilités pour des universités pluridisciplinaires sont les mêmes. Le nombre d'étudiants n'impacte pas tellement la politique centrale mais plus les composantes. L'Unistra comporte 11 VPs et 10 VPs délégués. La Lorraine comporte 15 VPs. L'université de Haute-Alsace comporte actuellement

12 VPs. L'université de Bourgogne comporte 16 VPs. Monsieur le président pense que l'équipe proposée correspond aux projets pour l'université et n'est pas surdimensionnée.

Monsieur le président indique qu'il souhaite confier la vice-présidence du CAC, si celui-ci donne son accord, à des VPs déjà présents dans la proposition, à savoir madame Marie-Renée DE BACKER et monsieur Christophe CLEMENT.

Monsieur Georges DURRY demande quel sera le fonctionnement pour les cas où il y a deux vice-présidents sur une thématique, par exemple pour la recherche.

Monsieur le président répond que la répartition des compétences a été ciblée thématiquement sur les champs disciplinaires qui sont en lien avec les pôles. Ce qui relève des agro sciences, de l'environnement, de la bioéconomie et des biotechnologies, ainsi que de SHS entre dans le portefeuille de monsieur Christophe CLEMENT. Ce qui relève des sciences du numérique et de l'ingénieur, puis de la santé entre dans le portefeuille de monsieur Laurent LUCAS. Il rappelle que les VPs travaillent par délégation du président. Ils auront une lettre de mission. S'il y a des ambiguïtés, elles seront levées en donnant la délégation au VP concerné. Monsieur le président souhaite mettre en place ce système afin que les personnes soient capables d'identifier leur interlocuteur principal. Par exemple, si la directrice du laboratoire REGARDS a des sujets de santé dans son portefeuille, les deux VPs se mettront d'accord afin de savoir qui répond à ses interrogations.

Monsieur Emmanuel RIGUET demande pourquoi un pôle sciences fondamentales et santé n'a pas été mis en place alors qu'il y a une ED SFS.

Monsieur le président répond que les pôles sont inscrits dans le contrat de site de l'université. Il s'agit de pôles scientifiques d'application. Monsieur le président n'a pas voulu que ce soient des pôles disciplinaires. La recherche est organisée, sur le plan disciplinaire, autour des unités de recherche qui sont directement en lien avec la présidence. Il s'agit donc plus d'une structuration thématique appliquée que fondamentale. L'ED a été créée puisqu'il y avait des questions de masse critique et, pour certains doctorats, des questions d'identification de disciplines fondamentales pour les raccrocher à une ED. L'ED SFS est une ED divisée en deux parties, les sciences fondamentales et la santé. La partie qui relève des sciences fondamentales concernera un seul VP recherche. Les directeurs d'ED ont la charge et la délégation du président afin d'organiser la formation doctorale. Monsieur le président ne pense que soit un problème d'organisation mais peut-être un problème de moyens. Cette mandature va permettre de préparer le prochain contrat de site. Des autoévaluations seront faites. La question de la préfiguration d'un collège doctoral est vraiment posée. La politique doctorale a dû être restructurée. Il faut en faire un levier de développement de la politique de site.

Madame Nathalie BARRANDON indique que la dimension culturelle semble absente.

Monsieur le président répond que la dimension vie universitaire et de campus de la culture est rattachée à madame Marie-Renée DE BACKER qui porte la politique culturelle, la politique sportive, les questions de santé, les relations avec le CROUS et la question sociale concernant les étudiants. Ce champ entre également dans l'objectif de développement durable.

Madame Nathalie BARRANDON demande quelles sont les missions du VP délégué aux transformations pédagogiques si cela ne concerne pas le numérique.

Monsieur le président répond que le terme transformation pédagogique remplace le terme innovation pédagogique. Une transformation de la pédagogie peut être effectuée pas uniquement avec des outils numériques. L'innovation étant très connotée numérique, on préfère parler de transformations pédagogiques. Ce qui relève de la politique de formation, des nouvelles modalités ou de

l'accompagnement des projets en lien avec la formation concernant le numérique ou les transformations pédagogiques entre dans le portefeuille de monsieur Patrick RAVAUX. Le numérique concerne le système d'informations, les infrastructures, la politique d'équipement de l'université, à l'exception de ce qui relève de la formation.

Monsieur Georges DURRY demande quelles sont les prérogatives du VP délégué aux partenariats.

Monsieur le président répond que ses prérogatives sont de développer de nouveaux partenariats et de mettre en relation ces nouveaux partenaires avec les bons interlocuteurs dans l'université. Cela concerne plus le développement de la politique de formation, de la visibilité de l'établissement face aux partenariats et du lien avec les organismes financeurs de l'universités, à l'exception de ses tutelles et des collectivités. La valorisation de la recherche est comprise dans le portefeuille des VP recherche. Il y a beaucoup de travail pour organiser la présence de l'université dans les nouveaux partenariats. Ses missions sont également en lien avec la fondation et le développement de l'entrepreneuriat étudiant.

Monsieur Georges DURRY demande si ce VP pilote la formation continue.

Monsieur le président indique que le pilote de la formation continue ne sera pas un VP. La volonté a été d'avoir une politique de formation continue qui soit équilibrée avec les composantes. Il y aura un coordinateur de la formation continue qui sera l'interlocuteur des composantes. Pour les questions relevant de la politique d'établissement, l'interlocuteur sera monsieur Damien JOUET. Les nouveaux partenariats de formation continue peuvent rentrer par les composantes si elles y ont des relations, soit par la direction des partenariats et la vice-présidence chargée des partenariats. Si une entreprise souhaite solliciter l'université afin de développer des nouveaux partenariats, l'interlocuteur sera le VP et la direction qui relayeront vers les composantes pour la mise en relation et le suivi. Le but est également d'avoir une base de données partagée de tous les partenariats de l'établissement, ce qui sera l'une des missions de la direction des partenariats.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit monsieur Essaid AIT-BARKA vice-président délégué aux relations internationales **avec 24 voix pour et 4 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit madame Ahlem ARFAOUI vice-présidente en charge du suivi des relations avec les membres du réseau des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche du site champardennais **avec 25 voix pour et 3 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit monsieur Christophe CLEMENT vice-président de la commission recherche pour les pôles AEBB et SHS **avec 26 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit madame Marie-Renée DE BACKER vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire (vie universitaire et de campus) **avec 25 voix pour et 3 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit monsieur Damien JOUET vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (formation) **avec 25 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit madame Anne JUSSIAUME vice-présidente déléguée à l'éthique, la déontologie et de représentante de l'université pour la Champagne Sud **avec 24 voix pour et 4 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit madame Emmanuelle LECLERCQ vice-présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle **avec 26 voix pour et 2 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit monsieur Thierry LETELLIER vice-président délégué en charge des moyens et du **patrimoine avec 24 voix pour et 4 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit monsieur Laurent LUCAS vice-président de la commission recherche pour les pôles Santé et SNI **avec 23 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit monsieur Jimmy MOREL vice-président délégué aux partenariats socio-économiques et à l'entrepreneuriat **avec 24 voix pour et 4 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit madame Marie OLIVIER vice-présidente déléguée à la responsabilité sociétale et à la transition écologique **avec 23 voix pour et 5 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit monsieur Philippe POPLIMONT vice-président délégué au numérique **avec 26 voix pour et 2 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit monsieur Patrick RAVAUX vice-président délégué aux transformations pédagogiques **avec 25 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne élit madame Isabelle TITEUX-PETH vice-présidente déléguée à la représentation de l'université dans les Ardennes **avec 26 voix pour et 2 abstentions.***

- Election du bureau

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la composition du bureau de l'université, **à l'unanimité.***

5. Renouvellement des commissions de l'université :

- Commission des moyens

Sont élus à la commission des moyens :

Collège « professeurs » :

- **Hamid MORJANI** (22 voix)
- **Hervé PRON** (20 voix)
- **Rezak AYAD** (17 voix)

Collège « autres enseignants » :

- **Ahmed TARA** (19 voix)
- **Cécile MAURE** (24 voix)

- **Nicolas HORNY** (20 voix)

Collège « BIATSS » :

- **Marie-Odette VICTOR** (22 voix)
- **Virginie BRULE-PINTAUX** (19 voix)

Collège « usagers » :

- **Clémentine GIOT** (16 voix)
- **Garance CAILLIEZ** (17 voix)
- **Thibault CARBONNOT** (14 voix)

- **Commission des statuts**

Sont élus à la commission des statuts :

Collège « professeurs » :

- **Abdelillah EL HDIY** (27 voix)
- **Hicham BENHAYOUNE** (26 voix)
- **Pierre MILLET** (26 voix)

Collège « autres enseignants » :

- **Franck DURAND** (23 voix)
- **Laurent DERBOULLES** (22 voix)
- **Patricia TROTEL AZIZ** (26 voix)

Collège « BIATSS » :

- **Caroline MORET** (22 voix)
- **Sébastien CROYET** (17 voix)

Collège « usagers » :

- **Alice GODIN** (24 voix)
 - **Linda MFENJOU** (19 voix)
 - **Rémi ILLI** (22 voix)
- **Commission éthique et déontologie**

Sont élus à la commission éthique et déontologie :

Collège « professeurs » :

- **Danielle NUZILLARD** (18 voix)

Collège « maitres de conférences » :

- **Anne GILSON** (15 voix)

Collège « autres enseignants » :

- **Franck DARGENT** (15 voix)

Collège « enseignants-chercheurs spécialistes de l'éthique » :

- **Karine BREHAUX** (23 voix)
- **Fabien GIERSKI** (24 voix)

Collège « BIATSS » :

- **Frédéric SOURDET** (17 voix)
- **Jennifer GEERAERTS** (14 voix)

Collège « usagers » :

Premier tour :

- Julie ROUSSEL (6 voix)
- Noémie SCHINDLER (6 voix)

Second tour :

- **Julie ROUSSEL** (19 voix)
- **Désignation d'une personnalité extérieure à la commission éthique et déontologie**

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la désignation de monsieur Éric RAFFIN en tant que personnalité extérieure de la commission éthique et déontologie, à l'unanimité.

- **Commission FSDIE**

Après un appel en séance, sont élus à l'unanimité :

- **Matéo MEVIZOU**
- **Augustine LEMOINE**
- **Bureau de la vie étudiante**

Après un appel en séance, sont élus à l'unanimité :

- **Josua PIERRET** (titulaire)/ **Augustine LEMOINE** (suppléante)
- **Commission pour les relations internationales**

Après un appel en séance, est élue à l'unanimité :

- **Sandrine DHONDT-CORDELIER**

6. Questions financières :

- **Délibération relative aux frais de mission**

Madame Hélène ŒUF indique qu'il s'agit d'aligner la délibération du CA sur des dispositions nationales du début de l'année 2019 qui ont donné lieu à des débats au sein du ministère de l'Economie et des Finances. Il est désormais impossible de rembourser des frais engagés en dessous des coûts interministériels. Une mesure d'assouplissement par rapport à la règle nationale a été adoptée au sein de l'établissement puisque à partir de début 2019, il était demandé au plan national à ce que soit produit un justificatif pour les frais de repas. Cette mesure n'a pas été appliquée dans l'établissement

puisque l'établissement s'est référé à une directive de la direction générale de l'administration et de la fonction publique qui veut qu'une attestation sur l'honneur de la personne suffise. Une augmentation du forfait de 10 € pour les nuitées à Paris a été effectuée. L'autre mesure appliquée est celle de faire rembourser les frais engagés lorsque la personne est dans l'incapacité de se déplacer.

Madame Dominique ROUX demande pour la première mesure, si par exemple un agent va dans un Airbnb à 30 €, il n'est pas remboursé.

Madame Hélène ŒUF répond qu'il n'est pas possible de proposer un remboursement inférieur. Si un remboursement inférieur est demandé, l'agent comptable écrit à l'ordonnateur afin de lui signifier qu'on est en deçà du taux. Il n'est pas possible d'écrire dans la délibération du CA que l'établissement autorise un remboursement inférieur au taux.

Monsieur le président indique que la règle, c'est le forfait.

Monsieur Frédéric VELARD demande sur un plan pratique, lorsqu'un ordre de mission est fait, s'il suffirait de demander d'être aux frais réels et il demande si, de facto, cela sera considéré comme une demande à être remboursé en deçà du forfait ou s'il faudrait un complément.

Madame Hélène ŒUF indique que si l'agent demande à être moins remboursé, il le sera mais l'agent comptable avertira l'ordonnateur que le montant versé est inférieur au forfait.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la délibération relative aux remboursements des frais de déplacement, à l'unanimité.

- **Tarification DUEF du CIEF**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'accorder sur le premier semestre suivant la crise sanitaire une diminution du tarif d'inscription en passant de 950 € à 700 € afin de tenir compte des prestations qui n'ont pas été réalisées au cours du dernier semestre et d'encourager les étudiants à s'inscrire au cours du prochain semestre.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les tarifs du diplôme universitaire d'Etudes Françaises du CIEF, à l'unanimité.

7. Questions pédagogiques :

- **Approbation du calendrier universitaire 2020/2021**

Monsieur Damien JOUET indique que ce calendrier universitaire a donné lieu à plusieurs échanges avec les composantes afin de déterminer les périodes de rentrées et les périodes de congés d'examens.

Madame Nathalie BARRANDON indique que pour l'UFR LSH, la réouverture de eCandidat est passée pour les M2 mais pas pour les M1.

Monsieur Damien JOUET répond qu'une réponse a été apportée à la composante. Pour les M2, il s'agit d'un dispositif interne à l'URCA. Maintenant, la sélection en master se fait via un portail national. Pour le M2, c'est une candidature interne pour laquelle il y a une phase complémentaire fin août. Pour le portail master, une demande de dérogation a été faite à la DGESIP et au ministère. Pour ce portail, il existe la phase de saisine pour les candidats n'ayant pas eu de vœux acceptés en première phase. Il ne faut donc pas que la seconde phase entre en concurrence avec la saisine. Il n'est pas possible de combler des places en seconde phase qui devraient être attribuées à des personnes qui ont fait la

saisine. La demande a donc été faite dans le cas où il y aurait des masters qui auraient encore des places libres fin août et qui n'auraient pas eu de saisine, il serait possible d'utiliser une deuxième phase complémentaire.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier universitaire 2020-2021, à l'unanimité.

- **Exceptions relatives au prolongement du calendrier 2019/2020**

Monsieur Damien JOUET indique que le calendrier universitaire a été prolongé jusqu'au mois de décembre 2020 pour les formations pour lesquelles un complément est nécessaire (stage ou finalisation de diplôme dans le cadre d'une formation continue).

Monsieur le président indique que cette délibération concerne la plupart des diplômes terminaux.

Monsieur Damien JOUET indique que la contrainte est qu'il n'y ait pas de poursuites d'études. Cela concerne la plupart des licences professionnelles et masters. Il peut y avoir des diplômes qui n'en font pas partie puisqu'ils n'en ont pas fait la demande puisque les étudiants ont pu réaliser un stage en télétravail, par exemple. Des ajouts pourront être effectués sur ce calendrier pour le conseil d'administration du mois de septembre.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la prolongation exceptionnelle de l'année universitaire de l'année 2019-2020 pour la réalisation des stages, à l'unanimité.

- **Création de formations : IUT RCC DUCG et DUSCG, Maison des Langues DU formateur en FLE, UFR SEN : LP mention Bio-industries et Biotechnologies, DU GePaBa DN2, annexe financière DIU Rein et maladies systémiques**

Monsieur Damien JOUET explique les modifications apportées aux formations, ainsi que les créations.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de formations et la modification de l'annexe financière du DIU Rein et maladies systémiques, à l'unanimité.

- **Relevés de décisions de la CFVU du 10/12/2019, 21/01/2020, 28/04/2020, 19/05/2020 et 16/06/2020**

Néant

8. Questions recherche :

- **Demande de subvention FEDER**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une demande de subvention de 500 k€ pour le projet PHEBUS.

Monsieur Laurent LUCAS indique qu'il s'agit d'un projet visant à étendre la serre se situant sur le campus Moulin de la Housse. Une partie de l'opération est supportée par le Grand Reims et l'établissement. Il s'agit donc du pendant de ce cofinancement qui est demandé via le FEDER.

Monsieur Georges DURRY demande si ce projet a été présenté en commission recherche.

Monsieur Laurent LUCAS répond que non puisqu'il n'y a pas eu de commission recherche depuis le renouvellement des conseils. Les conseillers de la CR seront informés lors de la prochaine séance, soit le 7 juillet.

Monsieur le président indique que le plan de financement comprend 50 k€ par le projet VitEst, 50 k€ par la Région dans le cadre du projet VitEst, 200 k€ du Grand Reims, 200 k€ de l'URCA et une demande de subvention FEDER de 500 k€.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de subvention FEDER pour le projet PHEBUS, à l'unanimité.

- **Relevés de décisions de la CR du 10/12/2019 et 11/02/2020**

Néant

9. Questions diverses

Madame Dominique ROUX demande quand les dossiers devront être déposés pour l'évaluation HCERES.

Monsieur le président répond que le calendrier HCERES est train d'être revu concernant les accréditations. De plus, le contrat quinquennal reste comme fixé initialement. Pour l'établissement, il prend fin le 31 décembre 2022. On ne sait pas encore si les procédures d'accréditation spécifiques vont être décalées d'un an. La date de début du nouveau contrat pour les écoles doctorales n'est pas encore connue.

Madame Marie OLIVIER indique que le comité du HCERES a décidé que la vague C ne serait pas lancé tant qu'il n'y pas de nouveau président au HCERES.

Madame Christelle DECLERCQ demande si la réduction drastique des postes d'ATER à l'UFR LSH ne concerne que cette composante ou s'il s'agit d'une réduction générale.

Monsieur le président répond que l'établissement n'est pas encore au courant de tous les départs. Une estimation du nombre de postes d'ATER et contractuels enseignants a donc été faite. Ces questions sont abordées lors des dialogues de gestion avec les composantes. Il y aura une seconde phase en fonction des départs et des moyens supplémentaires qui seront donnés. Monsieur le président est conscient qu'il y a des sujets importants à traiter à l'UFR LSH. Il n'est pas cependant pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes puisqu'il faut gérer l'université à la sortie du PREF. Chaque année, l'établissement doit rembourser un peu plus d'1 million d'euros de GVT sur la masse salariale sans compensation. Le choix fait est également de maintenir la politique doctorale aux alentours de 40 emplois.

Monsieur Frédéric VELARD indique qu'il va y avoir une prime concernant les agents qui ont été mobilisés durant la crise sanitaire. Cependant, il n'y pas d'informations concernant ses critères d'attribution et de répartition.

Monsieur le président indique qu'une circulaire vient d'être envoyée. La dotation reçue est d'environ 68 k€. Les noms sélectionnés par l'établissement doivent être remontés afin de recevoir cette dotation. Cela représente 5% des personnels de l'université.

Monsieur Frédéric VELARD demande quelles sont les modalités de sélections des agents.

Monsieur le président répond que les agents concernés sont ceux qui ont assuré la continuité de l'établissement en lien avec la crise sanitaire. Les modalités sont définies dans le projet de circulaire. Cela ne dépend pas de la catégorie des agents.

Madame Ambre PERRIGUEY demande si les noms ont déjà été sélectionnés.

Monsieur le président répond que non. Une liste de noms avec les agents qui ont été mobilisés au-delà de leur service habituel a été faite en anticipation. S'il y a un écart entre les deux listes, il ne sait pas encore comment cela sera géré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50.